

## DELEGUES DU PERSONNEL DU SITE DE GRENOBLE

### *FLASH D.P. REUNION PLENIERE DU 07 Mai 2013*

Elus présents pour les syndicats :

- SUD : Valérie DI-GIONE, Joël GRECO

Elues excusées : Stéphanie HENRISSAT (SUD), Angélique SONNTAG (CGT), Monique RITTON (CGT)

La Direction est représentée par Mr Daniel MOULIN (Directeur Régional)

### **Questions des élus SUD :**

1/ Est-il prévu de remplacer le poste de CCGV basé à GRENOBLE JAURES, et dans quel délai ?

Le remplacement du poste de CCGV basé à Grenoble Jaurès est prévu ; à ce jour, les demandes de poste sont toujours bloquées.

Les élus SUD s'inquiètent de ce blocage concernant les remplacements qui risque de durer dans le temps. Les équipes concernées assument une charge de travail plus importante et pénalisante pour l'efficacité commerciale dans des contextes relationnels plutôt tendus.

2/ Des aménagements sont-ils prévus concernant les locaux du service CREA/FUSION, au 5<sup>ème</sup> étage ?

Non, pas de changement dans l'immédiat.

Les élus SUD espèrent que la Direction a bien pris la mesure des difficultés rencontrées au sein du service Créa/Fusion (Développement Retraite) et que des solutions seront très rapidement proposées. Il est inquiétant de constater une proportion d'absences très élevée pour le nombre de collaborateurs concernés.

3/ Un salarié obtenant une ancienneté de 10 ans au mois de juin de l'année N obtient-il un jour supplémentaire de congés cette même année, ou doit-il attendre l'année N+1 ?

Pour la majoration pour ancienneté, l'ancienneté est appréciée au 31 octobre de l'année en cours. Le salarié aura droit à 1 jour supplémentaire à l'ouverture des droits à congés payés le 1er juin 2013

Les élus SUD reposeront la question différemment pour éclaircir ce point.

- 4/ - Quelle est l'enveloppe (en Euros) des augmentations attribuée au MDE ?  
- Quelle est l'enveloppe (en Euros) des augmentations attribuée au MDP ?

Nous donnons le même périmètre de réponses pour toutes les réunions de DP, nous ne donnons pas plus de détails. Les DP peuvent poser des questions portant sur des demandes particulières mais pas de demandes d'ordre général, ces points étant de la compétence du CE ou des DS.

Les élus SUD ne comprennent pas cette réponse car il paraît plus que raisonnable de connaître l'enveloppe globale sans précision sur les salariés concernés. Il est dans les attributions des DP de se préoccuper d'éventuelles discriminations au sein d'un service.

Si les élus SUD considèrent la réponse apportée par la Direction (« Les DP peuvent poser des questions portant sur des demandes particulières »), cela reviendrait-il à demander des informations sur d'éventuelles augmentations de salariés nommément cités ?

Ce n'est pas la volonté des élus SUD qui tiennent à respecter la confidentialité liée à l'aspect personnel de ces augmentations. Connaître l'enveloppe globale des augmentations permet d'appréhender chaque année l'évolution des augmentations, ce qui est absolument naturel dans une démarche de clarté et de confiance entre la Direction et les salariés.

5/ Combien de salariés n'ont pas eu d'augmentation individuelle depuis plus de 5 ans, hors dispositions collectives :  
-au MDE  
-au MDP  
-au CICAS

Même réponse que question 4.

Les élus SUD posent la même question : Doit-on demander à la Direction « Mme X. a-t-elle été augmentée depuis les 5 dernières années ? Et Mlle Y. ? Et Mr Z. ? » au risque de ne pas respecter une certaine discrétion attendue par les salariés concernés ?

La Direction doit pouvoir nous communiquer ces informations, qui sont d'ordre général, sans que les élus aient besoin de solliciter le CE ou les DS au niveau national pour une information régionale.

Les élus SUD sont en droit de se demander si la Direction ne souhaite pas surtout une discrétion maximale sur des enveloppes d'augmentation en baisse sévère !

LA PROCHAINE REUNION SE TIENDRA LE 07 JUIN 2013.

**CONTACTEZ VOS DELEGUES DU PERSONNEL POUR ABORDER LES PROBLEMES QUE VOUS RENCONTREZ.**

